

BAERENTHAL - ETANG DE LA BASE DE PLEIN AIR DU RAMS

Suivi bactériologique

	Valeurs guides /limites	11 juin 12h23	03 juil. 11h36	13 juil. 15h47
Entérocoques (n/100 mL)	100 NPP/mL - 660 NPP/mL	<15	<15	15
Escherichia coli (n/100 mL)	100NPP/mL - 1800 NPP/mL	<15	15	46
Interprétation sanitaire				



■ Eau de bonne qualité
 ■ Eau de qualité moyenne
 ■ Eau de mauvaise qualité (Interdiction de baignade)

A l'issue de chaque saison touristique, un classement sanitaire de la baignade est réalisé. Il est basé sur l'analyse statistique des résultats bactériologiques de l'année écoulée et des 3 années précédentes.

Classement sanitaire européen 2025



Eau d'excellente qualité

Suivi des cyanobactéries

	Valeurs guides	11 juin	03 juil.	13 juil.
Chlorophylle A (µg/L)	10 µg/L	15,1	10,9	223
Cyanobactéries toxigènes (mm3/L)	1 mm3/L	0,005696	0,012000	9,211600
Microcystines (µg/L)	0,3 µg/L			<0,1
Anatoxine A (µg/L)	Limite de détection			<10
Cylindrospermopsine (µg/L)	42 µg/L			<1
Saxitoxine (µg/L)	30 µg/L			<1,00
Interprétation sanitaire				

L'ARS Grand Est assure le suivi des cyanobactéries en complément du contrôle bactériologique car certains genres sont susceptibles de produire des toxines pouvant causer des troubles de santé chez l'homme et les animaux. Ce suivi est déclenché uniquement si la concentration en chlorophylle a dépasse les 10 µg/L signifiant le début d'un développement de phytoplancton. Les mesures de gestion sont graduées en fonction de la présence de cyanobactéries toxigènes dans l'eau :

Consignes

■ Présence de chlorophylle A < 10 µg/L	Pas d'alerte	Maintien d'une activité normale
■ Absence de genre toxigènes ou présence < 1mm3/L	Vigilance	Maintien d'une activité normale - Surveillance accrue
■ Présence de genres toxigènes > 1 mm3/L avec concentrations en toxines < Valeurs guides	Niveau ALERTE 1	Maintien d'une activité normale - Information du public
■ Présence de genres toxigènes > 1 mm3/L avec concentrations en toxines > Valeurs guides ou présence d'accumulation en surface et/ou mortalité animale	Niveau ALERTE 2	Interdiction de la baignade Restriction des activités nautiques Recommandations de non-consommation des poissons Information du public

Pour la Directrice Départementale de Moselle
La Chef du service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales


Hélène ROBERT



Affiché le 23/07/2026
en mairie et sur le site de baignade.